

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 29 juin 2006**

CG 06/3<sup>ème</sup>/I-09

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2006**

—  
J'ai l'honneur, par le présent rapport de soumettre à votre appréciation le projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne. Mais au préalable, je tiens à vous faire part de l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de cet établissement.

**I – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT**

Je vous rappelle que lors de nos précédentes sessions, nous avons validé la série d'opérations suivantes :

↙ la réhabilitation des voiries, des cheminements piétonniers, des aménagements paysagers et la redistribution des aires de stationnement, ainsi que le réaménagement complet de la zone réservée aux bateaux et à la mise à l'eau,

↙ la construction de locaux pédagogiques modernes, composés de deux salles de classe, ainsi que de vestiaires-sanitaires nécessaires aux activités sportives,

↙ le réaménagement et la redistribution des locaux d'hébergement, avec la réhabilitation de l'existant et la construction de structures nouvelles, ainsi que la rénovation de la zone de restauration.

Compte tenu des divers phasages retenus au regard des contraintes fonctionnelles de la Base, les opérations suivantes sont à ce jour terminées ou en cours, conformément à nos exigences :

✚ Aménagement des parkings, de l'entrée et d'une partie des cheminements piétonniers : opération terminée, pour un coût de 100 000 €HT.

✚ Réaménagement complet de la zone de mise à l'eau des bateaux et de l'ensemble des cheminements piétonniers : opération en cours, pour un coût estimé à 291 620 €HT.

✚ Construction des locaux pédagogiques, des vestiaires-sanitaires et des 4 « chalets » de 9 places : opération en cours, pour un coût arrêté à 1 130 330 €HT.

## **II – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2006**

Le projet de Décision Modificative n° 1 pour 2006 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, adopté par le conseil de gestion lors de sa séance du 18 mai 2006, s'équilibre en mouvements réels à 716 466,00 €

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

### **- SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Compte 16 – Emprunts et dettes assimilées .....	1,00 €
- Compte 23 – Immobilisations en cours.....	692 144,00 €
	-----
- Total des dépenses d'investissement.....	<b>692 145,00 €</b>

### **- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- <u>CHAPITRE 011</u> – Charges à caractère général	
- Compte 60 – Achats .....	9 050,00 €
- Compte 61 – Autres charges externes – Services extérieurs.....	5 715,00 €
- Compte 62 (sauf 621) – Autres services extérieurs.....	795,00 €
	-----
- Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	15 560,00 €
- <u>CHAPITRE 012</u> – Charges de personnel et frais assimilés	
- Compte 633 – Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	2 741,00 €
- Compte 64 – Charges de personnel.....	1 698,00 €
	-----
- Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	4 439,00 €
- <u>CHAPITRE 66</u> – Charges financières.....	642,00 €

- CHAPITRE 022 – Dépenses imprévues.....3 680,00 €
- **Total des dépenses de fonctionnement**.....24 321,00 €
- TOTAL GENERAL DES DEPENSES**.....716 466,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves.....- 1 998,00 €
- Compte 16 – Emprunts et dettes assimilées.....676 472,00 €
- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé....15 380,00 €
- Compte 001 – Solde d'exécution de la section  
d'investissement reporté.....20,00 €
- 
- **Total des recettes d'investissement**.....689 874,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Compte 02 – Solde d'exécution de la section de  
fonctionnement reporté.....26 592,00 €
- 
- **Total des recettes de fonctionnement**.....26 592,00 €

**TOTAL GENERAL DES RECETTES**.....716 466,00 €

\*\*\*

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 1 de la Base de Plein air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2006, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion réunie le 18 mai 2006,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de l'état d'avancement du programme pluriannuel de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne ;
- Approuve la décision modificative n° 1 de 2006 de la Base qui s'équilibre à 716 466 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,